

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 519

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191209

Direction en charge : Stratégie immobilière

Objet : Étude de programmation pour la réhabilitation d'un ensemble immobilier 6 rue de la Barre -
Convention de groupement de commandes entre Métropole Habitat Saint-Étienne et la Ville de Saint-
Étienne - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 519

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191209

Direction en charge : Stratégie immobilière

Objet : Étude de programmation pour la réhabilitation d'un ensemble immobilier 6 rue de la Barre - Convention de groupement de commandes entre Métropole Habitat Saint-Étienne et la Ville de Saint-Étienne - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Etienne s'est engagée dans un ambitieux programme de renouvellement urbain sur le quartier de Tarentaise-Beaubrun, retenu comme quartier d'intérêt national au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) financé par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Le projet a été approuvé lors du Conseil Municipal du 11 février 2019. Le secteur de Tarentaise constitue un secteur prioritaire d'intervention sur l'habitat social, les espaces publics et les équipements.

La Ville de Saint-Etienne est propriétaire de l'ensemble immobilier sis 6-8 rue de la Barre à Saint Etienne. Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur, il est envisagé la rénovation de ce bâtiment, via l'intervention de Métropole Habitat Saint-Etienne.

A l'issue des travaux de rénovation, le bâtiment sera, de fait, divisé en 2 usages :

- L'Usine et ses accessoires qui conserveront une fonction de théâtre, propriété de la Ville de Saint-Etienne, et qui resteront intégrés à la Comète lieu d'émergence et de pratique culturelle classée en Etablissement recevant du Public (ERP) de 2ème catégorie ;
- Des logements locatifs sociaux qui seront propriétés de Métropole Habitat Saint-Etienne.

□ **Motivation et Opportunité :**

L'ensemble immobilier rue de la Barre relevant à terme d'une division en volume Ville/Métropole Habitat Saint-Etienne, il a été convenu de conclure une convention de groupement de commandes, conformément à l'article L 2113-6 du code de la commande publique afin de conclure avec le même prestataire un marché public de programmation avec chaque membre du groupement.

□ **Contenu :**

Les parties s'accordent pour désigner METROPOLE HABITAT SAINT-ÉTIENNE comme coordonnateur du groupement, chargé d'organiser l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer, notifier les contrats.

Il est également convenu que chaque membre du groupement assurera la bonne exécution des marchés sur la partie qui le concerne.

Concernant l'exécution du marché, les frais engagés seront répartis entre les deux membres du groupement au prorata de leurs surfaces respectives.

L'opération porte sur la réalisation des études de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'ensemble immobilier situé 6-8 rue de la Barre à Saint-Étienne. La mission demandée à l'équipe concerne notamment :

- l'étude du site, notamment en ce qui concerne la configuration de la partie logements, la structure et les fluides, avec réalisation de plans côtés à jour ;
- l'établissement d'un programme de travaux de réhabilitation avec identification des logements à créer / rénover selon la cible déterminée par Métropole Habitat Saint Étienne (plusieurs hypothèses d'agencement et de configuration des lieux pourraient être à étudier) avec la séparation technique (fluides, sécurité, etc...) des deux entités ;
- l'établissement d'un programme de travaux pour les espaces de L'Usine pour la Ville de Saint Étienne.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Métropole Habitat Saint-Etienne / Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

o Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de groupement de commandes à intervenir entre la Ville et Métropole Habitat Saint-Étienne,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation à signer cette convention dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué	
Denis CHAMBE	